



Le SPIP 94 : placé sous tension

Le SPIP de Créteil a vécu ces trois derniers mois un grave épisode. 6 collègues du service PSE ont été placés en garde-à-vue mi janvier. Une suspension administrative a été prononcée. Tout ceci dans une ambiance de suspicion généralisée et de haute hypocrisie.

Depuis plusieurs mois, une enquête judiciaire est dirigée autour du placement sous surveillance électronique dans le Val-de-Marne. En fonction des périodes et des interlocuteurs, on oscille entre accusations de malversations, soupçons de négligence et prise de conscience de dysfonctionnements techniques propres au dispositif. Quoi qu'il en soit, et (on a l'impression) peu importe la vérité, les agents du SPIP (cadres, CPIP ou surveillants) sont mis sous pression et mis en cause dans leur professionnalisme.

La procédure judiciaire s'est donc mise en place dans des conditions complètement démesurées : arrestations au domicile à 6h du matin, gardes à vue parfaitement disproportionnées, pour que finalement, après avoir sorti l'artillerie lourde, on renvoie les collègues au boulot ! Nous dénonçons les conditions dans lesquelles s'est mis en place tout ce cirque policier. Nous dénonçons les conséquences désastreuses pour le service PSE et pour le SPIP tout entier. Que peut-on exiger d'une équipe qui vient de passer sous un tel rouleau compresseur ? Pourquoi ne pas avoir pris des mesures fortes pour les soulager pendant cette période ? Comment ne pas prendre les décisions nécessaires pour renforcer un service qui ne pouvait pas assurer ses missions dans un tel contexte ?

Nous dénonçons également l'hypocrisie généralisée autour du bracelet électronique : après des années d'utilisation, on s'aperçoit finalement que la fiabilité du dispositif est complètement remise en question ! Ne faisait pas exception à la politique nationale de développement du PSE, le Val-de-Marne a connu, comme d'autres services, une inflation très importante du nombre de bracelets, alors même qu'aucune évaluation sérieuse du dispositif technique n'avait été réalisée. Aux détours de cette procédure, nous apprenons que le paramétrage est soumis à des aléas tels que l'ouverture d'une fenêtre, ou la proximité avec le hall d'entrée de l'immeuble... Le CAP des 10.000 bracelets vient d'être dépassé, il est sans doute temps de se poser ce genre de question !

Nous dénonçons enfin le parti pris de l'Inspection des Services Pénitentiaires : les auditions des personnels n'avaient en effet pour objectif que d'étayer des soupçons sur le professionnalisme de nos collègues surveillants et non pas de faire un état des lieux objectif des dysfonctionnements du dispositif.

Nous affirmons enfin que la massification des mesures de PSE et la permanence d'une charge de travail incompatible avec l'idée d'un suivi digne de ce nom amène le SPIP à gérer cette mesure avec les pieds ! La gestion des alarmes et des modifications horaires représente une telle masse de travail administratif que des pis-aller sont mis en place, ce qui se fait au

détriment de l'individualisation. Une «tolérance» variable se met plus ou moins officiellement en place. L'attention est également moindre sur les horaires et les obligations. Le traitement des modifications horaires est tellement chronophage qu'il prend bien souvent le pas sur l'accompagnement ! Qui peut affirmer le contraire ? Pourtant, c'est lever un tabou que d'écrire cela !

Deux mois après ces évènements, les agents du SPIP 94 sont toujours dans l'attente de communication et de réponses.

La démesure des moyens déployés a suscité une vive émotion chez l'ensemble des personnels.

Nous ne tolérerons pas que cet événement soit passé sous silence et exigeons qu'un réel travail de réflexion soit mis en œuvre sur l'ensemble du dispositif PSE.

Créteil, le 16/03/2015
CGT SPIP 94